



ÉTÉ 2021

Formulaire d'inscription (Imprimer et remplir 1 formulaire par jeune, P1 et P2)

Prénom et nom de l'enfant	Date de naissance
Année de naissance: Numéro assurance maladie:	Allergie: Problème santé:
Adresse (incluant le code postal)	N° Téléphone (résidence)
Courriel d'un parent requis (moyen principal de communication utilisé par le CASI)	
Prénom et nom du père	# Cellulaire ou Bureau
Prénom et nom de la mère	# Cellulaire ou Bureau

Personne à contacter en cas d'urgence

Prénom et nom, lien de parenté	N° Téléphone
--------------------------------	--------------

COÛTS

PAIEMENT

Coût d'affiliation compétitif limité Voir les montants de la FQA en référence (au verso) S DÉJÀ AFFILIÉ hiver 2021= GRATUIT	Initiation(2008 et après) = 20 \$ _____ Récréatif (2007 et avant)= 30 \$ _____ Déjà payée hiver 2021: 0 \$ _____
Option Groupe Élite (pour jeunes nés entre 2008-2004)	_____ Suppl. de 65 \$/enfant

Groupe régulier: 1er enfant	_____ 135\$/enfant ou À partir du 2ième enfant
---------------------------------------	--

J'accepte qu'on publie des photos du CASI, où on peut identifier mon enfant:

Encercler:

OUI / NON

À payer: Affiliation: _____ \$ Frais d'Inscription: _____ \$ Élite(optionnel): _____ \$	<h1>Total:</h1> _____ \$	Chèque # _____ libellé au nom duCASI _____ ou _____ Argent Comptant _____
---	-----------------------------	--

Signature du parent*	Date :
----------------------	--------

* J'ai lu et accepte la politique de remboursement, le code de conduite de l'athlète et es règles en lien avec COVID19 incluant le formulaire de reconnaissance COVID19



Formulaire de reconnaissance des risques COVID19

J'AI SIGNÉ LA PRÉSENTE DÉCLARATION LIBREMENT ET EN TOUTE CONNAISSANCE DE CAUSE. AU PRÉALABLE, J'AI LU LE FORMULAIRE DE RECONNAISSANCE DES RISQUES COVID19 FOURNI DANS LES DOCUMENTS D'INSCRIPTION ÉTÉ 2021.

 Nom du participant (lettres moulés)

 Nom du parent/tuteur/ responsable légal
 (si le participant est mineur ou ne peut légalement donner son accord)

 Signature du participant (si plus de 14 ans)

 Signature du parent/tuteur/responsable légal

Lieu / Date : _____



RECONNAISSANCE DE RISQUE COVID-19

Le nouveau coronavirus, COVID-19, a été déclaré pandémie mondiale par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le COVID-19 est extrêmement contagieux et se propagerait principalement par contact de personne à personne. Par conséquent, les autorités gouvernementales, tant locales que provinciale et fédérale, recommandent diverses mesures et interdisent divers comportements, le tout dans le but de réduire la propagation du virus.

La **Fédération Québécoise d'Athlétisme** et ses membres, dont le Club d'athlétisme de Sept-Îles fait partie, s'engagent à se conformer à toutes les exigences et recommandations de la Santé Publique du Québec et autres autorités gouvernementales, et à mettre en place et adopter toutes les mesures nécessaires à cet effet. Cependant, la **Fédération Québécoise d'Athlétisme** et le **Club d'athlétisme de Sept-Îles** ne peuvent garantir que vous (ou votre enfant, si le participant est mineur / ou la personne dont vous êtes le tuteur ou le responsable légal) ne serez pas infecté par le COVID-19. De plus, votre participation aux activités pourrait augmenter vos risques de contracter le COVID-19, malgré toutes les mesures en place

En signant le présent document,

- 1) Je reconnais la nature hautement contagieuse du COVID-19 et j'assume volontairement le risque que je (ou mon enfant, si le participant est mineur / ou la personne dont je suis le tuteur ou le responsable légal) puisse être exposé ou infecté par le COVID-19 par ma (sa) participation aux activités du **Club d'athlétisme de Sept-Îles**. L'exposition ou l'infection au COVID-19 peut notamment entraîner des blessures, des maladies ou autres affections;
- 2) Je déclare que ma participation (ou celle de mon enfant, si le participant est mineur/ ou la personne dont je suis le tuteur ou responsable légal) aux activités du **Club d'athlétisme de Sept-Îles** est volontaire;
- 3) Je déclare que ni moi, (ou mon enfant, si le participant est mineur/ ou la personne dont je suis le tuteur ou responsable légal), ni personne habitant sous mon toit, n'a manifesté des symptômes de rhume ou de grippe (incluant de la fièvre, toux, mal de gorge, maladie respiratoire ou des difficultés respiratoires) au cours des 14 derniers jours;
- 4) Si moi (ou mon enfant, si le participant est mineur/ ou la personne dont je suis le tuteur ou responsable légal), éprouve des symptômes de rhume ou de grippe après la signature de la présente déclaration, je (ou mon enfant si le participant est mineur/ ou la personne dont je suis le tuteur ou responsable légal) m'engage à ne pas me (se) présenter ou participer aux activités du **Club d'athlétisme de Sept-Îles** durant au moins 14 jours après la dernière manifestation des symptômes de rhume ou de grippe.
- 5) Je déclare que ni moi (ou mon enfant, si le participant est mineur/ ou la personne dont je suis le tuteur ou responsable légal), ni personne habitant sous mon toit, n'a voyagé ou fait escale à l'extérieur du Canada dans les 14 derniers jours. Si je (ou mon enfant si le participant est mineur/ ou la personne dont je suis le tuteur ou responsable légal) voyage à l'extérieur du Canada après avoir signé la présente déclaration, je (ou mon enfant si le participant est mineur/ ou la personne dont je suis le tuteur ou responsable légal) m'engage à ne pas me (se) présenter ou participer aux activités du **Club d'athlétisme de Sept-Îles** durant au moins 14 jours après la date de retour de voyage.

Le présent document demeurera en vigueur jusqu'à ce que la **Fédération Québécoise d'Athlétisme** reçoive les directives des autorités gouvernementales provinciales et de la Santé publique du Québec, à l'effet que les engagements contenus à la présente déclaration ne sont plus nécessaires.



CODE DE CONDUITE DE L'ATHLÈTE

Le Club d'Athlétisme de Sept-Îles (CASI) a le mandat de stimuler et favoriser le développement psychomoteur de l'ensemble des jeunes inscrits, dans un contexte d'entraînements et d'activités de groupe. Pour remplir ce mandat, il est nécessaire que chacun(e) respecte le:

CODE DE CONDUITE DE L'ATHLÈTE

- **Faire preuve d'un comportement acceptable / d'un esprit sportif;**
- **Respecter l'autre;** les entraîneurs, les autres jeunes, utiliser un langage respectueux.
- **Respecter les consignes;**
- **Respect du matériel;** si un enfant brise du matériel volontairement, en plus de la sanction attribuée, il devra le rembourser (le montant sera précisé aux parents le cas échéant);
- **Participer aux activités désignées par les entraîneurs;**
- **Utiliser un langage respectueux;**

Politique d'intervention si non-respect du code de conduite de l'athlète:

1ère étape- **Avertissement verbal** : l'athlète sera avisé par son entraîneur. Le parent sera informé de la situation.

2ième étape- **Avertissement écrit** : l'athlète sera avisé par son entraîneur. Le parent recevra l'avertissement écrit **et** le formulaire de réception de l'avertissement écrit. L'athlète et le parent devront signer le formulaire de réception de l'avertissement écrit et le remettre lors de la prochaine journée de présence aux entraînements.

3ième étape- **Expulsion temporaire** : l'athlète sera avisé par son entraîneur. Le parent recevra l'avis d'expulsion temporaire. L'athlète sera suspendu pour 7 jours consécutifs (de calendrier), sans remboursement des frais d'inscription. L'athlète et le parent devront signer le formulaire de réception de suspension temporaire et le remettre au moment du retour aux entraînements.

Retour aux entraînements: Suivant les 7 jours de suspension, l'athlète doit être accompagné d'un adulte responsable qui assurera la supervision directe de ce(tte) dernier(ière) lors des entraînements et aux activités du club. Cette supervision sera nécessaire jusqu'à la fin de la période en cours (été ou automne/hiver).

4ième étape- **Expulsion définitive:** Si l'athlète ne respecte toujours pas le code de conduite malgré la présence d'un adulte qui le supervise, le C.A. du Club d'Athlétisme de Sept-Îles pourrait décider de suspendre définitivement le jeune des activités du club pour le reste de la saison et ce, sans remboursement. Le parent sera rencontré par le directeur technique ou un membre du C.A. à ce moment pour l'informer de la décision du C.A.

NB: Le harcèlement*, l'intimidation*, la violence verbale ou physique entraîne directement un avertissement écrit (2ième étape de la Politique d'Intervention).

* Intimidation: menacer l'autre de violence ou d'un autre mal, ou causer du dommage aux biens de l'autre. Harcèlement: adopter un comportement à l'égard de quelqu'un de façon à lui faire raisonnablement craindre pour sa sécurité/intégrité.



Politique de remboursement des frais d'inscription du CASI

Le CASI remboursera les frais d'inscription d'un athlète selon les proportions suivantes:

- 50% du montant de l'inscription, désistement avant le 22 juin 2021
- **AUCUN REMBOURSEMENT** à partir du 22 juin 2021, présence ou non aux entraînements
- **Aucun remboursement** des frais d'affiliation, et de l'option Élite, en tout temps
- **Clause "COVID19"**:
 - Si plus de 50% des entraînements prévus au calendrier été 2021 sont annulés en lien avec les directives de la santé publique, un remboursement d'une partie des frais d'inscription du tarif régulier, (montant résiduel suivant le paiement des frais de fonctionnement du CASI pour la saison estivale, montant réparti au prorata des athlètes inscrits) sera offert aux athlètes à la clôture de la saison.

Fonctionnement relatif à la COVID19

- 5 minutes avant l'entraînement, l'athlète doit se présenter à l'entrée indiquée de la piste d'athlétisme
- L'entraîneur s'assurera que l'athlète est libre de symptôme COVID19, qu'il est vêtu convenablement pour la course et sport, en fonction de la température. Il doit absolument porter son bandana du club, qu'il porte au cou. (Un bandana est remis à chaque athlète au moment de l'inscription, à laver après chaque entraînement). L'entraîneur remplira le questionnaire COVID19, avant chaque entraînement.
- L'athlète désinfecte ses mains (gel hydro-alcoolique qu'aura en main l'entraîneur(e)). L'athlète n'apporte avec lui que sa gourde d'eau (identifiée, préalablement remplie, d'un volume minimum de 500ml).
- L'athlète doit respecter les règles d'hygiène: tousser-éternuer dans son coude, garder la distanciation sociale de 2 mètres et procéder à l'hygiène des mains si on le lui demande.
- Le parent accompagnateur doit respecter les règles sanitaires en vigueur s'il demeure spectateur, à l'extérieur des délimitations de la piste d'athlétisme.
- Aucun parent n'est admis à l'intérieur de la zone clôturée de la piste pendant les activités structurées du CASI.

Montants d'affiliation à la Fédération d'Athlétisme du Québec(FQA) année 2021 Athlètes compétitifs limités ou récréatifs*:

Nés en 2008 et après: **20\$**

Nés en 2007 et avant: **30\$**

Avantages standards pour tous les membres : Couverture d'assurance accident, réductions sur les biens et services des partenaires de la FQA, membre d'Athlétisme Canada, U14 et moins; Carnet de progression Cours Saute Lance Roule Tous les frais d'affiliation indiqués ci-dessous sont des frais annuels. L'adhésion à la FQA est valide du 1er septembre 2020 au 31 décembre 2021. Les taxes sont incluses dans les tarifs d'affiliation : TPS (101755254 RT) et TVQ (1006186744 TQ)



HORAIRE Été 2021

SVP veuillez nous mentionner au moment de l'inscription la plage horaire qui vous convient, en respectant l'année de naissance de votre enfant.

Le CASI tentera de respecter vos préférences mais ne peut garantir qu'elle pourra répondre exactement à celles-ci. La priorité sera en fonction de la réception des inscriptions: "premiers inscrits, premiers choix".

HORAIRE SUGGÉRÉ,

(possiblement modifié selon le nombre d'inscriptions et la répartition des athlètes)

GROUPE DU

LUNDI ET MERCREDI	OU	MARDI ET JEUDI
9am à 9h50	2015-2014	2015-2014
10am à 10h50	2013-2011	2013-2011
11am à 11h50	2013-2011	2013-2011
	Pause MIDI	
13h00 à 13h50	2010-2009	2010-2009
14h00 à 14h50	2010-2009	2010-2009
15h00 à 15h50	2008-2004 (regulier+élite)	2008-2004(regulier+élite)
15h50 à 16h50	2008 à 2004(Élite seulement)	2008 à 2004 (Élite seulement)

Dans le contexte d'un horaire complexe à gérer, en lien avec la COVID19, le CASI ne garantie pas que les entraînements annulés en raison de la météo, soient remis.